

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 14 (1927)
Heft: 7

Artikel: Le concours pour l'édification d'un palais de la société des nations à Genève
Autor: Meyenburg, K. von
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

liche Disziplin, zu deren Grundlegung und Ausbau zunächst wohl einzig Rudolf Steiner, der Schöpfer der Goetheanum-Architektur, fähig gewesen wäre.

Architekt *Hermann Ranzenberger*.

Die Redaktion des »Werk« hat ihre Auffassung über die Möglichkeit der Manifestation anthroposophischer Gedankengänge in der Architektur, im Anschluss an zwei sehr kluge Aufsätze von Prof. F. Fiechter (Basel-Stuttgart), in der Aprilnummer des »Werk« 1925 (S. 125) ausgesprochen. Sicherlich geht auch Herr Ranzenberger wie Herr Prof. Fiechter in diesem Punkte jedem Nicht-Anthroposophen viel zu weit, und wenn er z. B. glaubt, der verstorbene Führer Rudolf Steiner wäre als einziger imstande gewesen, die »aus dem Räumlichen entwickelte Statik« zu schaffen, so begibt er sich damit auf den gefährlichen Boden einer Anschauung, die eben ein Bekenntnis zur Anthroposophie als Lebensgrundlage schon *voransetzt*, so dass eine Diskussion mit Andersdenkenden immer an diesem einen Punkte scheitern wird. Indessen glaube ich, dass gerade ein Bau wie das neue

Goetheanum, gleichgültig ob man ihm zustimmen will oder nicht, eine interessante und brennende Frage aufwirft: die über den Anteil geistiger Mächte in der modernen Architektur. Die starke Anlehnung all unserer Bauerei an die Fabrik-Architektur, die sehr fühlbare industrielle Note in Bauten, die nur in der Herkunft einzelner Bauteile, nicht aber in ihrer Bestimmung der Industrie verpflichtet sind (Kirchen, Serienhäuser, Schulen), wird möglicherweise eines Tages eine ungeheure Gegenwirkung alles Geistigen zur Folge haben. Ich gehöre nicht zu denen, für welche ein industrielles Produkt eo ipso ungeistig wäre, im Gegenteil, aber ich sehe in Bauten wie Mendelssohns »Einsteinturm« und in Rudolf Steiners Projekten die Versuche, ein anderes Element, eine aus geistigen, nicht materiellen Voraussetzungen entwickelte Form zur Herrschaft zu bringen. Möglicherweise liegt die »Wahrheit« in der Mitte, und dann hätten wir eine Architektur, die den stolzen Anspruch erheben dürfte, der »Stil der Zukunft« zu sein. Einstweilen ist die Bewegung noch in vollstem Gange, und das Pendel schwingt weit nach beiden Seiten aus. *Gtr.*

LE CONCOURS POUR L'ÉDIFICATION D'UN PALAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS A GENÈVE

LE PROJET DE MM. HANNES MEYER ET HANS WITTMER, BALE

Considérations générales

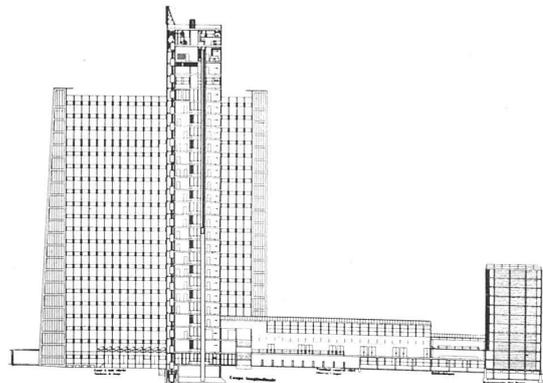
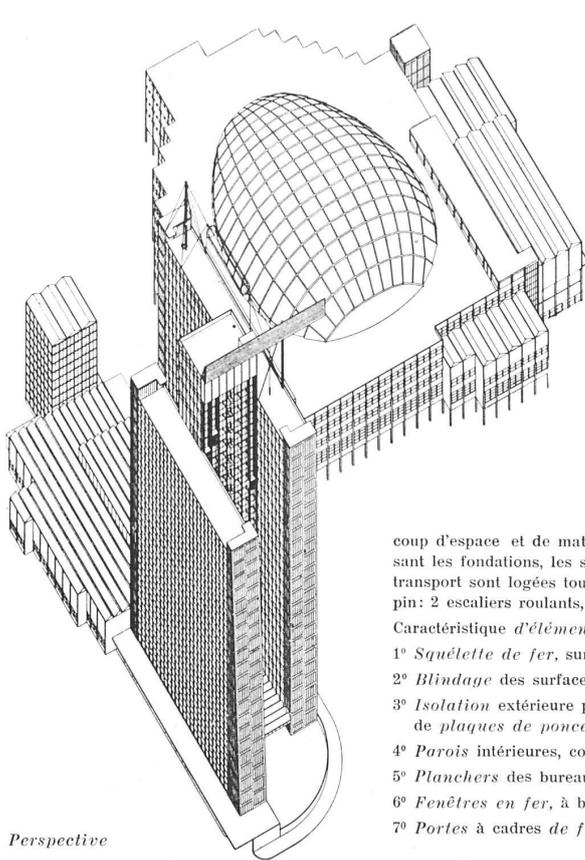
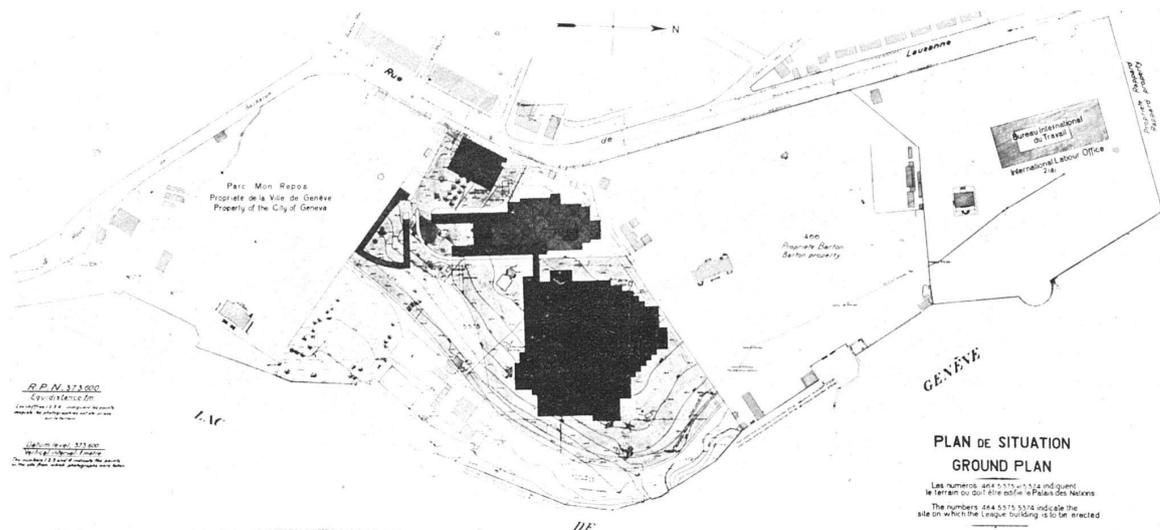
La Société des Nations, comme organisme supernational, est une nouveauté, sans précédent dans l'histoire. Dans ses statuts prévaut l'idée du remplacement des méthodes usées de la diplomatie secrète, par la discussion ouverte de tous les grands problèmes des nations, devant l'assemblée des représentants de toutes les nations ainsi alliés. Elle veut donc, par les liens d'un esprit tout-à-fait nouveau, lier les nations pour coopérer solidairement et sans arrière-pensées, à la poursuite de leurs intérêts vitaux, indépendants par la nature même de notre globe physico-chimique.

Obéissant aux lois biologiques mondiales, ce nouvel esprit «panglobal» doit se créer, pour ses fonctions nouvelles, des installations et des outils nouveaux, non selon des formes et des lignes nouvelles d'un nouveau style artistique, architectural, imaginé à la recherche d'une originalité sans fonds, mais employant des formes, des lignes et des matériaux exprimant la fonction vitale, intérieure et extérieure, du nouvel esprit qui les a voulu et créé pour son nouveau *but fonctionnel*, pour son nouveau *style du nouvel esprit*.

Il y a 100 ans on construisait des machines doriennes et gothiques mais nous ne faisons plus nos usines en style

d'églises ou de palais. Pour créer un *secrétariat non secret*, et un parlement non fractionné mais solidaire, le constructeur doit combiner, plutôt en ingénieur qu'en architecte, des *structures optimales* pour une *fonction optimale*, dicté par l'esprit désireux d'agir, pour changer en mieux notre monde et son *devenir*, non son *avenir*. Il ne veut plus emprunter à des époques impérialistes leurs formes surannées, pour les bourrer de cabinets, portes et corridors secrets, cachant les entrevues secrètes mais décisives des régisseurs initiés. Il doit à la S. D. N. des *ateliers de travail* pour les représentants des peuples; il lui doit un *Secrétariat transparent*, pour travaux apparents, et un *Parlement* où on entend à merveille, pour bien s'entendre, sans sousentendus ni malentendus.

L'architecte de la S. D. N. ne doit ni obéir à des traditions genevoises de *style* ni s'adapter à un paysage quelconque, quand il s'agit de changer la face du globe. Nos locomotives, métros, autos, bicyclettes, nos ports, phares, bateaux et avions, nos tours et leurs antennes mondiales et publiques ignorent les traditions locales et mondiales. De là la devise du présent projet: *architecture fonctionnelle* promettant la meilleure communication d'idées publiques par l'oreille et l'œil, pour le bien de la «Res publica». Le nouveau style, exprimant ces pensées pures, sera forcé-



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Arranger les 550 cellules à bureaux sur peu d'étages d'un bâtiment à grande étendue *horizontale*, ferait gaspiller beaucoup de temps de communication, et beaucoup d'espace mal éclairé dans le sous-sol, et beaucoup d'espace et de matériaux mal utilisés dans les toitures. De là l'empilement *vertical*, réduisant les fondations, les sous-sols, les ombres, les toits et les parcours au minimum. Dans l'axe de transport sont logées toutes les conduites techniques, hygiéniques, etc. comme dans un tronc de sapin: 2 escaliers roulants, l'ascenseur à chaîne ininterrompue, 6 ascenseurs, 2 monte-charges, etc.

Caractéristique d'*éléments normalisés* du Secrétariat:

- 1° *Squelette de fer*, sur radier général en béton armé.
- 2° *Blindage* des surfaces extérieures en *tôle ondulée* d'aluminium.
- 3° *Isolation* extérieure par *plaques en terre d'infusoire*, endossée (avec interval d'air d'un cm.) de *plaques de ponce*, blindées à l'intérieur de *plaques d'éternite isolée*.
- 4° *Parois* intérieures, corridors inclus, en *plaques de liège*.
- 5° *Planchers* des bureaux en *xylolithe*, ceux des corridors en *caoutchouc*.
- 6° *Fenêtres en fer*, à bascule horizontale, avec vitres en cristal isolant de 8 mm.
- 7° *Portes* à cadres de *fer*, et panneaux de liège, blindés d'*aluminium*.

ment des plus purs en matériaux, formes et lignes. C'est le style de l'honnêteté franche, remplaçant le style des phrases cachantes.

Notre projet ne symbolise rien du tout. Il part simplement des cellules élémentaires, prescrites pour le Secrétariat à travail *subdivisé*, et de l'espace global du Parlement à

DISPOSITIONS DES ÉTAGES: *Rez-de-chaussée:* entrée et vestiaire pour les délégués, entrées pour les journalistes et le public, le reste parcage des autos.

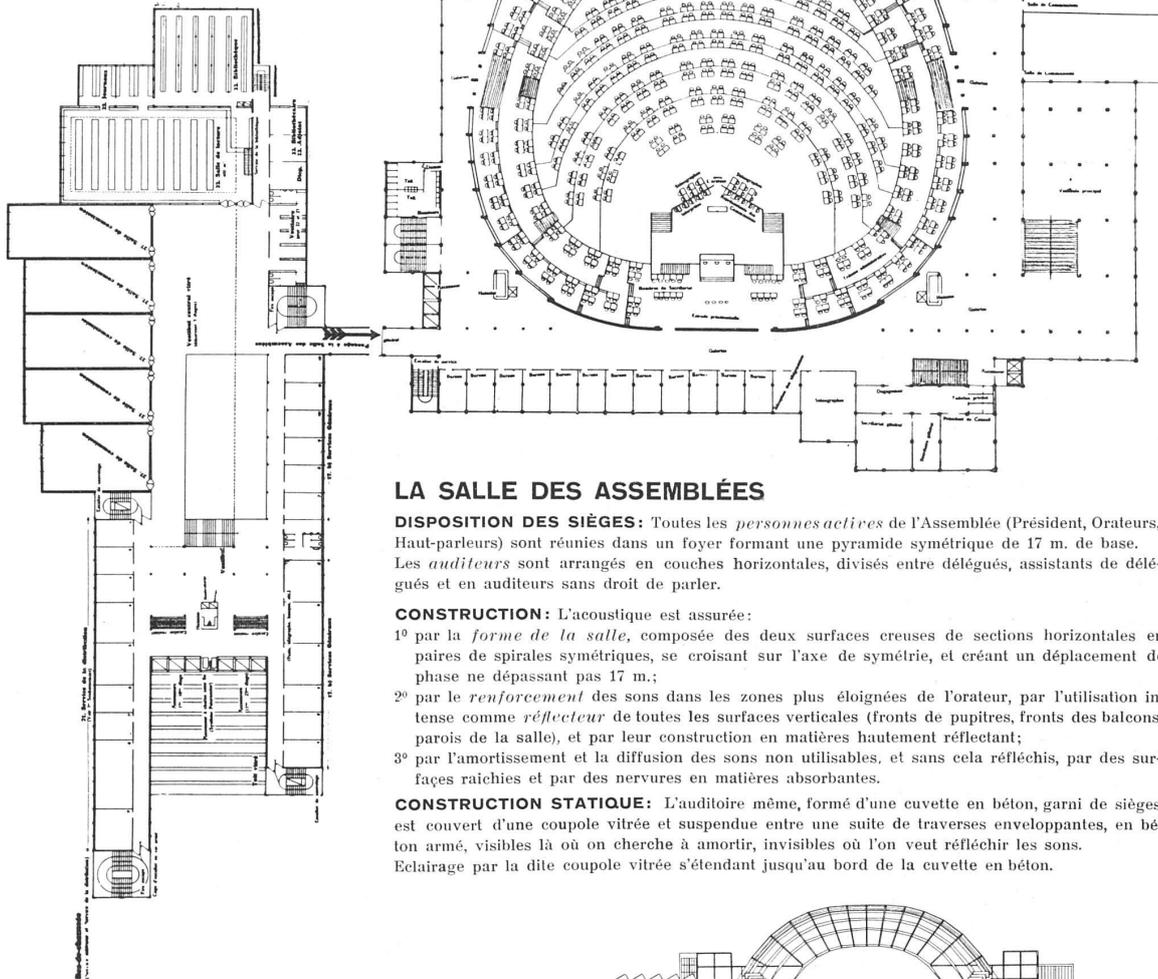
Là-dessus, à niveau du parterre du Secrétariat Général le foyer, donnant, lui seul, sur les entrées de la salle, les salons du président et des commissions.

Au 1er: Le grand conseil et 4 salons pour commissions. (Toutes les pièces traversent deux étages et sont garnies de galeries publiques). Accès à la galerie des diplomates et invités.

Au 2^eème: Accès à la galerie de la presse, et à ses bureaux et vestiaires.

Au 3^eème: Accès à la galerie du public, et à ses vestiaires.

Au 4^eème: Salle de rafraîchissement, jardin sur le toit, archives.



LA SALLE DES ASSEMBLÉES

DISPOSITION DES SIÈGES: Toutes les *personnes actives* de l'Assemblée (Président, Orateurs, Haut-parleurs) sont réunies dans un foyer formant une pyramide symétrique de 17 m. de base. Les *auditeurs* sont arrangés en couches horizontales, divisés entre délégués, assistants de délégués et en auditeurs sans droit de parler.

CONSTRUCTION: L'acoustique est assurée:

- 1^o par la *forme de la salle*, composée des deux surfaces creuses de sections horizontales en paires de spirales symétriques, se croisant sur l'axe de symétrie, et créant un déplacement de phase ne dépassant pas 17 m.;
- 2^o par le *renforcement* des sons dans les zones plus éloignées de l'orateur, par l'utilisation intense comme *réflecteur* de toutes les surfaces verticales (fronts de pupitres, fronts des balcons, parois de la salle), et par leur construction en matières hautement réfléchissant;
- 3^o par l'amortissement et la diffusion des sons non utilisables, et sans cela réfléchis, par des surfaces raichies et par des nervures en matières absorbantes.

CONSTRUCTION STATIQUE: L'auditoire même, formé d'une cuvette en béton, garni de sièges, est couvert d'une coupole vitrée et suspendue entre une suite de traverses enveloppantes, en béton armé, visibles là où on cherche à amortir, invisibles où l'on veut réfléchir les sons. Eclairage par la dite coupole vitrée s'étendant jusqu'au bord de la cuvette en béton.

coopération solidaire simultanée, intégrale. Que seules l'honnêteté et la vérité s'imposent par les matériaux, les formes, les proportions et les communications, à l'intérieur et à l'extérieur, depuis les sous-sols aux antennes. Les terrains réservés aux édifices sont situés assez en dehors de la ville, pour ne pas obliger à des égards et des adaptations à des immeubles voisins, mais pour permettre de ne tenir compte que du grand lac national, du grand

